



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SMIC

Question écrite n° 2601

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les différences entre le RMI et le SMIC. Les personnes qui travaillent au RMI reçoivent certaines prestations qui augmentent en fonction de leur nombre d'enfants, tandis que les personnes au SMIC les reçoivent en cas d'enfants, sans compte pris de leur nombre d'enfants. Il aimerait savoir quel était le raisonnement derrière la différence entre ces méthodes de prestations familiales et quels sont les nouveaux objectifs du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2601

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5166

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)